

Communiqué de presse

**Investissements d'Avenir :**

Vulog, leader européen des technologies d'autopartage, lève 8,4 millions d'euros auprès du Fonds Écotechnologies et de Environmental Technologies Fund pour développer l'autopartage nouvelle génération à l'échelle mondiale




Le 17 septembre 2015 – Vulog, leader européen des technologies d'autopartage, annonce une levée de fonds de 8,4 millions d'euros auprès du Fonds Écotechnologies, géré par Bpifrance pour le compte de l'État dans le cadre des actions du Programme d'investissements d'avenir (PIA) confiées à l'Ademe, et du fonds de capital croissance Environmental Technologies Fund, basé à Londres. Dans un contexte de forte croissance de l'autopartage dans le monde, cette levée de fonds donnera à Vulog les moyens d'étendre sa présence internationale et de renforcer son avance technologique.

Située à Nice, Vulog, fleuron des technologies d'autopartage fondée en 2006 par les ingénieurs INRIA Georges Gallais et David Emsellem, propose des solutions clé en main permettant de mettre en place des services d'autopartage innovants, pour les besoins de mobilité des personnes ou des entreprises. Vulog est notamment **précurseur sur les services d'autopartage de nouvelle génération qui ne nécessitent ni station ni réservation : le free-floating (ou « One-Way »)**. Ces services assurent à l'utilisateur une mobilité plus flexible, spontanée et sans contrainte. Vulog a déjà doublé de taille en 2014 et a acquis une reconnaissance internationale sur un marché qui devrait atteindre plus de 600 000 véhicules et plus de 30 millions d'utilisateurs d'ici à 2020¹. La société fournit aujourd'hui sa solution en Europe et en Amérique du Nord à différents types d'opérateurs : opérateurs de mobilité, loueurs, constructeurs, automobiles clubs, gestionnaires de flotte, collectivités, etc.

« Cette marque de confiance par Bpifrance et Environmental Technologies Fund, ainsi que le soutien renouvelé de PACA Investissement, OPUS et CPG, investisseurs historiques de la société, illustrent le potentiel de nos technologies au sein de l'économie collaborative et de la mobilité durable. Nous prévoyons de doubler nos effectifs en 2016 pour renforcer les équipes Business Développement et R&D. Après avoir ouvert des bureaux à Paris et Vancouver, nous prévoyons d'ouvrir en 2016 deux nouveaux bureaux dont un en Asie, où la saturation automobile va vite atteindre celle des pays occidentaux. Cette levée de fonds nous donne les moyens nécessaires au déploiement de notre solution à l'échelle mondiale », précise Georges Gallais, cofondateur de Vulog.

¹ Source : Frost & Sullivan



« Bpifrance se félicite de cette opération : Vulog est un pionnier des technologies d'autopartage et jouit d'une solide longueur d'avance pour se positionner comme une brique incontournable du développement rapide de ce marché. Nous nous portons aux côtés des fondateurs et du management pour faire de Vulog le leader mondial des solutions d'autopartage et déployer à l'international une expertise issue d'une filière française », explique Gilles Schang, directeur d'investissement senior chez Bpifrance Investissement.

« L'autopartage est un nouveau modèle qui est en train de révolutionner le monde automobile ; en effet pourquoi posséder une voiture (ou un deux roues) quand vous ne l'utilisez seulement que 5 % de votre temps ? Et si vous aviez à tout moment, ou que vous soyez, un véhicule disponible à la demande via votre smartphone et n'aviez qu'à payer le temps passé au volant ? », ajoute Fabrice Bienfait, directeur d'investissement chez Environmental Technologies Fund.

Intervenants

Investisseurs :

Bpifrance Investissement (Fonds Ecotechnologies) : Gilles Schang, Edouard Combette

Environmental Technologies Fund : Fabrice Bienfait

Paca Investissement : Marie Desportes

Conseil Plus Gestion : Olivier Marrot

Opus : Michel Gondolo

Equitis Gestion : Georges Dao

Conseils :

Conseils juridiques investisseurs : Jones Day (Jean-Gabriel Griboul, Alexandre Wibaux), Myriam Cuvellier

Conseil juridique société : Ventury Avocats (Nicolas Ivaldi, Cécilia Nervo)

Audit financier : Grant Thornton (Thierry Dartus, Edouard Lobry, Delphine Renard)

Contacts presse

Vulog

Christophe Amalric
+33 (0)6 74 73 98 32
camalric@vulog.com

Bpifrance

Nathalie Police
+33 (0)1 41 79 95 26
nathalie.police@bpifrance.fr

ETF

Fabrice Bienfait
fabrice@etf.eu.com

À propos de Vulog

Vulog, fleuron de la FrenchTech, fondée en 2006 par les ingénieurs INRIA Georges Gallais et David Emsellem, propose des solutions logicielles et matérielles clé en main permettant de lancer des services d'autopartage public ou en entreprise, traditionnels ou de nouvelle génération. Précurseur sur la nouvelle génération d'autopartage, Vulog a acquis une reconnaissance internationale et fournit aujourd'hui sa solution en Europe et Amérique du Nord. Vulog, dont le siège est situé à Nice, a des bureaux à Paris et Vancouver. Parmi les partenaires qui font confiance à Vulog : Transdev, TF1, PSA, Sixt, BCAA, la Mairie de Paris, Communauto, etc.

Pour plus d'information : www.vulog.com

À propos du fonds Écotechnologies

Souscrit par la Caisse des Dépôts et doté de 150 millions d'euros dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme d'investissements d'avenir (PIA) confiées à l'Ademe, ce fonds est géré par Bpifrance Investissement. Bpifrance Investissement opère les investissements en fonds propres de Bpifrance, filiale du groupe Caisse des Dépôts. Le FCPR Écotechnologies investit des montants de 1 à 10 millions d'euros, en recherchant systématiquement un co-investissement *pari passu* avec des acteurs privés, dans une logique d'investisseur avisé. Le fonds vise des opérations en fonds propres et quasi-fonds propres, pour des prises de participation minoritaires, dans des PME innovantes, principalement établies en France et non cotées.

Les secteurs d'intervention du fonds Écotechnologies relèvent des quatre programmes Investissements d'Avenir gérés par l'Ademe, à savoir : (i) énergies renouvelables décarbonées et chimie verte ; (ii) réseaux électriques intelligents ou smart grids ; (iii) économie circulaire (valorisation des déchets, écoconception et écologie industrielle) ; (iv) véhicule du futur. Les thématiques du Fonds Écotechnologies sont décrites plus précisément dans les appels à manifestations d'intérêt (AMI) lancés par l'Ademe et accessibles directement en suivant ce lien :

www.ademe.fr/ia_fonds_propres

www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur : @bpifrance

Pour plus d'information : www.investissement-avenir.gouvernement.fr

<http://investissementsdavenir.bpifrance.fr>



À propos de l'Ademe

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'Ademe est un établissement public sous la tutelle des ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour plus d'information : www.ademe.fr

À propos de Environmental Technologies Fund

Environmental Technologies Fund investit à travers l'Europe dans des sociétés innovantes en forte croissance dont les produits et services ont un impact positif sur l'environnement. L'équipe gère 250 M€ et possède une longue expérience d'accompagnement des entrepreneurs et des sociétés dans leur développement international.



Environmental Technologies Fund 2 L.P. bénéficie du soutien de l'Union européenne à travers le Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP).

Pour plus d'information : www.etf.eu.com

À propos de PACA Investissement

PACA Investissement est le fonds de co-investissement régional créé en 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour soutenir l'émergence et le développement des entreprises innovantes locales. Cette SAS, dotée de 19,45 M€, a bénéficié du soutien de l'Europe au travers de fonds Feder (Fonds européen de développement régional) à hauteur de 50 % de son capital. Depuis juillet 2011, ce fonds, dont la gestion a été confiée à Turenne Capital, a déjà investi dans 40 PME innovantes pour un montant total de 15,5 M€. Pour plus d'information : www.pacainvestissement.com

Contact presse : Valérie Roché-Melin, v.rpche@pacainvestissement.com



À propos de Turenne Capital

Créée en 1999 et implantée à Paris, Marseille, Lille et Lyon, Turenne Capital, acteur majeur indépendant du capital investissement, accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance (croissance interne, développement à l'international, acquisition) et dans le cadre d'opérations de transmission de leur capital. Le groupe Turenne Capital gère plus de 500 millions d'euros, dont 150 M€ pour compte de souscripteurs institutionnels au travers de différents fonds dont Turenne Investissement coté sur Alternext et PACA Investissement, et le solde pour compte de souscripteurs personnes physiques au travers de FIP et de FCPI.

Pour plus d'information : www.turennecapital.com

À propos de Conseil Plus Gestion – CPG

Fondée en 1999, Conseil Plus Gestion (CPG), société de gestion indépendante agréée par l'AMF, gère plus de 130 M€ en valeurs mobilières *via* notamment des fonds thématiques. Avec 4,5 M€ de ses encours investis sur le segment du capital-risque *via* des produits collectifs de type FIP et SCR, CPG est un acteur régional reconnu dans l'amorçage. L'investissement dans Vulog témoigne de l'ancrage de CPG sur son territoire au service de l'innovation, des entrepreneurs et de l'amélioration du bien-être collectif.

Pour plus d'information : www.cpgfinance.com

À propos de FCPR06 /BA06 Accompagnement

Créé en 2012 à l'initiative de l'UPE06 (Medef + CGPME), le FCPR Fonds Entrepreneurial 06 agréé AMF est le premier fonds d'amorçage du 06. S'appuyant sur l'expertise BA06 Accompagnement, qui sélectionne et suit les entreprises investies, il a pour objectif de soutenir les entreprises innovantes à fort potentiel du territoire. Il est particulièrement satisfait de voir ce nouvel investissement pour le développement international de Vulog qui justifie pleinement le choix et l'appui apporté en 2013.

Pour plus d'information : www.ba06.com